

mais je tente d'indiquer que, malgré leurs bonnes intentions, cela fait du tort aux pêcheurs et qu'il faudrait recourir à quelque autre méthode que celle dont on se sert à l'heure actuelle.

En beaucoup d'endroits de Terre-Neuve, les bancs de saumon ne sont à leur plus grand que pendant 14 jours environ, et si les pêcheurs doivent perdre quatre ou cinq jours pour avoir remisé leurs filets pour la fin de semaine, et, en outre, s'ils doivent perdre d'autres jours à cause de la mauvaise température et qu'ils doivent rentrer leurs filets pour les réparer ou les nettoyer, cela veut dire qu'ils perdent la moitié de leur saison de pêche. C'est un problème très grave pour les pêcheurs de ma circonscription, et en particulier pour les pêcheurs de la baie Normitage qui sont plus touchés que les autres régions de Terre-Neuve par ces règlements parce que, bien qu'ils pêchent en deçà de la limite de cinq milles, leurs filets sont tendus dans ce qu'on appelle des eaux agitées. Dans cette région-là, les filets ne protègent pas beaucoup de rivières de saumon. Il y a beaucoup plus de rivières de saumon dans d'autres régions où les pêcheurs peuvent étendre leurs filets et pêcher en fin de semaine.

Par conséquent, je demande au ministre et au gouvernement de chercher un autre moyen de régler ce problème de conservation et de révoquer ce règlement-là ou de l'appliquer d'une façon qui serait juste pour tous, au lieu de causer des incon vénients du genre de ceux que nos pêcheurs éprouvent présentement.

**M. le président suppléant:** La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

**M. Robichaud:** Monsieur le président, avant la mise aux voix, j'aimerais que le ministre réponde à une question. On a dit dans cette enceinte que le document que j'ai en main, c'est-à-dire le rapport du gouverneur de la Banque du Canada, qui appartient à la Chambre, est un gaspillage des deniers publics. C'est la première occasion qu'a le ministre des Finances de répondre à cette accusation. Ne voudrait-il pas formuler maintenant quelque observation à ce sujet?

**L'hon. M. Fleming:** Non, monsieur le président.

**M. Robichaud:** Par conséquent, puisque le ministre n'a aucune observation à faire, il admet l'accusation.

**Des voix:** Oh!

**L'hon. M. Hellyer:** Il me semble que le gouvernement a beaucoup de toupet de demander, en ce moment, des crédits provisoires. Si je m'exprime ainsi, c'est parce qu'il les demande afin de continuer à administrer le

pays, sans toutefois exposer sa ligne de conduite à l'égard des graves problèmes auxquels doit actuellement faire face le peuple canadien.

Un des problèmes les plus graves,—celui que nous avons d'ailleurs étudié assez longuement cet après-midi,—c'est le chômage. A mon avis, aucun Canadien qui se donnerait la peine de réfléchir, ne pourrait s'empêcher d'éprouver de l'inquiétude au sujet de la situation qui se dessine au Canada ce mois de mars 1960. Les chiffres qu'on a récemment cités sont alarmants. Ils indiquent un total de 550,000 chômeurs. Ce chiffre global est, en outre, celui que fournit le Bureau fédéral de la statistique. C'est la dernière des trois données publiées. Ainsi qu'on l'a signalé cet après-midi, il signifie qu'en comparaison de tous les autres pays du monde occidental, nous avons la proportion la plus élevée de chômeurs, soit environ un sur douze par rapport à l'effectif de la main d'œuvre. Ce fait doit nous peser sur la conscience. Il faut entreprendre quelque chose à cet égard, et c'est pourquoi nous sommes déçus que le gouvernement s'adresse à la Chambre pour lui demander des crédits provisoires afin de poursuivre l'administration du pays sans exposer en même temps un programme destiné à remédier à la situation actuelle.

Si les chômeurs étaient tous réunis en un seul endroit, cela signifierait que, dans une ville de l'importance de Montréal ou de Toronto, tous les hommes et toutes les femmes qui sont présentement en emploi seraient en chômage. Si le rapport entre la main-d'œuvre et la population dans ces villes est le même que celui entre la main-d'œuvre du Canada et la population du pays tout entier, environ 500,000 personnes sont en emploi dans chacune de ces deux grandes villes canadiennes que j'ai citées,—les plus peuplées du pays. Imaginons une ville de l'importance de Montréal ou de Toronto dont aucun homme ou aucune femme, travaillant à son compte ou employé par d'autres, n'aurait d'emploi. Comment le gouvernement peut-il refuser de s'occuper d'une situation aussi grave? Comment le ministre des Finances peut-il siéger là et tenter, s'il le peut, d'étouffer le débat lorsqu'il sait que plus de 500,000 Canadiens souhaitent ce soir même de pouvoir aller travailler demain matin?

Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire à cet égard? De fait, il ne se propose rien du tout. Mon honorable ami de Bonavista-Twillingate a rapporté ce que le premier ministre a dit à la télévision. Ce que vous avez fait la dernière fois, c'était de vous engager dans une période de financement déficitaire. Il a ensuite ajouté que si la même situation se présentait de nouveau, il prendrait la même décision. De fait, nulle décision n'a